COMPTE RENDU PARTIEL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **DU 29 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CHEVILLY dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert JOLLIET, Maire.

Présents: Mme N. JOVENIAUX, Mme B. BLAIN, Mme M-N. DEFORGES, Mme S. GAUTHIER, M. D. HOARAU, Mme B. PRÉVOST, Mme S. TILLAY, M. F. CAUCHOIS, M. A. BUFFONI, M. F. JAMET, M. J-P. **MATHIEU**

Absents:

Mme M. MOUSSET donne pouvoir à Mme F. JAMET Mme N. NAPOLY

Mme M-S. VENNEKENS

Secrétaire de séance : Mme F. JAMET

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du CCAS du 26 mars 2024.

2024/11 Appel de fonds FAJ et FUL 2024

Le Président donne lecture du courrier émanant du Conseil Départemental concernant les dispositifs sociaux en faveur du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), du fonds unifié logement (FUL) et des dispositifs solidarité énergie, eau.

Dans le but d'aider les personnes en difficulté,

La Commission, à l'unanimité:

Spécide de participer à ces aides, soit pour l'année 2024 :

- FAJ → 0,11 € x 2 683 habitants = **295,13** €
- FUL → 0,77 € x 2 683 habitants = 2 065,91 €

Vote:

POUR: 13

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

2024/12 Dispositif de téléalarme Présence verte

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant de PRESENCE VERTE pour un administré lequel sollicite une participation de la commune au titre du dispositif de téléassistance. L'abonnement à ce dispositif est de 24,90 € par mois.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale unanime, après avoir examiné les ressources de l'intéressé :

\$\times\$ **DECIDE** de prendre en charge 60 % du coût de l'abonnement soit la somme de 14,94 € par mois à compter du 1er avril 2024.

Vote:

POUR: 13

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Fin de la séance: 19 h 50

Fait à Chevilly, le 30 avril 2024

La Secrétaire de séance, **Mme Frédérique JAMET** Le Maire,

Hubert JOLLIET